

LA LETTRE DU CAD

Bulletin d'information du Centre d'Actions pour le Développement



FORUM POUR LA DÉMOCRATIE : RISQUE D'APATRIDIE POUR LES POPULATIONS DU POOL

Le CAD a organisé le 30 septembre 2023, la quatrième édition du Forum pour la Démocratie et l'Etat de droit (FoDem) à Kinkala, chef-lieu du département du Pool. Cette édition, ayant pour enjeu de favoriser l'expression libre de la population, a permis d'amorcer l'ouverture de l'espace civique dans ce département meurtri par des conflits armés répétitifs. Parmi les préoccupations soulevées par le forum, le manque de pièces d'état civil.

En effet, chaque conflit armé dans le Pool avait son lot de malheur : maisons brûlées et pillées, services administratifs incendiés ou pillés, etc. Une bonne partie de la population du Pool a perdu ses pièces d'état civil. Aussi, les enfants nés dans ce département pendant ces crises à répétition n'ont pas été enregistrés. Cette situation est une bombe à retardement, car ces populations sont exposées au risque d'apatridie. Elle peut aussi être source de conflits sur le long terme comme l'a indiqué un participant au Forum: « *Il y a un réel problème ici concernant les pièces d'état civil. Nombreux sont des gens qui n'ont pas d'actes de naissance, alors que pour certaines démarches administratives, on nous exige des souches des actes de naissance* ». Pour un autre participant, « *Cette situation peut entraîner plus tard à des violences. Sans acte de naissance, on ne peut ni obtenir un livret ni voter* ». Une dame a fait savoir que son enfant ne peut pas voyager pour rejoindre son père au Gabon car sans acte de naissance, il ne peut faire de passeport.

Les personnes ayant perdu leurs actes de naissance pendant les périodes de guerre, ont du mal à se voir délivrer des duplicatas. Un participant affirme « *Nos administrations et particulièrement les services des Mairies ont été détruits, tous les documents ont été brûlés pendant les conflits armés. Ce qui nous empêche d'obtenir certains documents d'état civil. Alors que la situation est bien connue des autorités, aucune action n'est entreprise depuis lors.* » D'autres par contre se voient contraints de retourner dans leurs districts d'origine pour pouvoir faire la pièce nationale d'identité. Même là, rien n'est facile.

L'acte de naissance est un document indispensable pour exister légalement, ne pas l'avoir expose la personne à l'exclusion sociale. Ainsi, celle-ci est dans l'incapacité de jouir de ces droits, notamment les droits à l'éducation, au travail et à la liberté d'aller et venir puisqu'elle n'a aucune reconnaissance officielle pour prétendre à une nationalité.

Cette situation doit interpeller les pouvoirs publics, car les vies de ces communautés sont fracturées. Une opération de délivrance gratuite des actes de naissance dans le département du Pool est nécessaire.

Rophiel ESSEMOU

DANS CE NUMÉRO:

FORUM POUR LA DÉMOCRATIE : RISQUE D'APATRIDIE POUR LES POPULATIONS DU POOL

LE PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

ELOGO N'A PLUS DE CENTRE DE SANTE

11E ÉDITION DU FESPAM: LA FRAUDE AUSSI INVITÉE

PAS DE STABILITÉ INSTITUTIONNELLE SANS DÉMOCRATIE, LA PAIX ET LA JUSTICE

AU CONGO, LES CACHOTS SONT DES VÉRITABLES DÉPOTOIRS

AUTOPSIE ET MORT JUDICIAIRE

LIBÉREZ LÉONARD MBARUSHA!



LE PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Eléphant, parc Odzala Kokoua

Depuis le 16 septembre 2023, le parc Odzala est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les autorités congolaises et African Parks s'en réjouissent. Mais l'envers de la médaille est que le processus a été mené de manière opaque. La loi congolaise N° 05-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones et les normes internationales, garantissent les droits à la participation et à la consultation. Rien n'indique qu'un processus de consentement libre, préalable et éclairé ait été mené en République du Congo et que les peuples autochtones et les autres communautés riveraines aient été impliqués de manière significative dans la préparation de la proposition d'inscription dudit parc comme patrimoine mondial. La principale question est de savoir quel sera le bénéfice de ce succès pour les communautés vivant à l'intérieur et en lisière de ce parc national.

Elles sont plus de 30 communautés locales et autochtones dont l'existence est directement liée au parc. Ces communautés vivent aujourd'hui dans une extrême pauvreté à cause des restrictions importantes des moyens de subsistance. Odzala Kokoua applique une politique de conservation stricte en criminalisant les activités de subsistance, notamment la chasse. A l'inverse, Odzala Kokoua génère des bénéfices importants qui ne profitent pas aux communautés riveraines. Même la redevance de 5% des bénéfices, censée être versée aux communautés, souffre d'un sérieux problème de transparence.

Avec cette distinction, African Parks et le Gouvernement congolais doivent améliorer l'image du parc national Odzala-Kokoua. Cela passe par de nouvelles politiques et pratiques qui renforcent les droits sociaux et économiques des populations ainsi que les droits civils et politiques.

Dimitri SOBEKELA

ELOGO N'A PLUS DE CENTRE DE SANTE

Le village Elogo est le plus grand village du district de Souanké dans le département de la Sangha. Les données démographiques indiquent plus de 1.000 habitants. L'air de santé de Elogo couvre plus de 2.000 personnes. Un joli bâtiment construit par la Banque africaine de développement abrite le centre de santé intégré du village. Mais cet ouvrage est en désintégration par manque d'entretien. Le droit à la santé des populations de Elogo n'est pas assuré. Les conditions d'hygiène et de salubrité sont bouleversantes..



Lors d'une reunion communautaire a Elogo

Ce centre de santé est dans un état de dénuement complet. Pas de matériel, pas de médicament, pas de laboratoire, pas d'électricité, pas d'eau, insuffisance de lits pour malade, pas de sage-femmes, pas d'ambulance pour des cas d'urgence... La capacité financière du centre ne lui permet pas de disposer d'un stock de médicaments essentiels. Il y a un besoin constant de produits de santé. L'exploitation sauvage des ressources minières par les dignitaires du pouvoir en place et les asiatiques dans cette zone est à l'origine des maladies d'origine hydrique et autres.

Les femmes enceintes sont contraintes d'aller à Souanké situé à 40 kilomètres pour les suivis prénataux. Pour des situations d'urgence, les évacuations se font dangereusement par moto. Les autorités locales, informées de cette situation, sont en défaut de réaction. Elles assistent à l'effondrement du centre de santé dont les conséquences néfastes sont déjà visibles sur les populations de Elogo et ses environs. Il est recommandé d'engager des travaux de rénovation du CSI, de fournir du matériel nécessaire et de mettre en œuvre une stratégie de développement des ressources humaines, afin de pallier à l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines dans ce Centre de Santé Intégré.

Glenn BOUKA

ANNONCES

- Abonnez-vous à notre chaine Youtube [ICI](#)
- Octobre : Formations communautaires
- Novembre : Formations communautaires
- Novembre : Conférence de presse-sommet des trois bassins
- Novembre : Mission de plaidoyer international
- 10 décembre : Célébration de la journée internationale des droits de l'homme



11^E ÉDITION DU FESPAM: LA FRAUDE AUSSI INVITÉE

Le Congo a organisé en juillet 2023, la 11^{ème} édition du Festival Panafricain de Musique, FESPAM en sigle. Cette édition a été marquée par deux faits notables : accusation de corruption et suspension du Directeur Artistique dudit Festival à 48 heures de l'ouverture du FESPAM.



Le 12 juillet 2023, l'artiste musicien Nix OZAY faisait un live sur sa page Facebook, dans lequel il affirmait avoir versé de l'argent pour être programmé lors du Fespam. Cette dénonciation faisait suite à l'absence de son nom sur les listes des artistes retenus. Il annonçait alors faire pression pour que le Directeur artistique du FESPAM rembourse son argent.

Dans la foulée, le commissaire général du FESPAM, Hugues Gervais ONDAYE, annonçait la suspension de Jean Patrice MEZENE PASSI, Directeur Artistique du FESPAM, pour « faute grave » sans plus de détail. Il a été remplacé par M. Bébert ÉTOU. Ce dernier fait publier une nouvelle liste dans laquelle figurait l'artiste Nix OZAY.

La médiatisation de ce scandale de corruption ternit sans doute la réputation du festival. Car si Nix Ozay avait versé de l'argent, d'autres artistes n'ont-ils pas procédé de la même manière ? Aucune enquête n'a été ouverte, alors que les faits dénoncés sont du domaine de la loi. Nous avons attendu en vain M. Okoko Ngakala, Procureur de la République. Son enquête était nécessaire pour déterminer les circonstances d'octroi des prestations ainsi que des conditions de déroulement du FESPAM.

La Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption qui ne connaît pas encore bien ses missions n'a pas été présente sur ce dossier.

[Lien de la vidéo de Nix Ozay:](https://fb.watch/nPxRHwqFly/) <https://fb.watch/nPxRHwqFly/>

P. Melchior MAHOUKOU

PAS DE STABILITÉ INSTITUTIONNELLE SANS DÉMOCRATIE, LA PAIX ET LA JUSTICE

La justice et la paix demeurent les piliers essentiels sur lesquels tout État démocratique doit ériger la base de son existence. On ne le dira jamais assez, l'absence de ces valeurs fondamentales entraîne dans la majorité des cas une répétition des crises institutionnelles. L'actualité récente en Afrique de l'Ouest en est la démonstration.



Déplacement forcé des population du Pool/S
Source AFP

Tout d'abord, la paix est plus que l'absence de guerre car elle englobe aussi l'aspiration générale d'un individu, d'un peuple ou d'une communauté au bien être psychologique, socio-économique, politique, environnemental, culturel voire même spirituel. Par cette définition originelle de la paix, l'on comprend très vite que le respect des droits Humains est constitutif d'un État de droit. Soustraire le respect des droits Humains de l'État de droit, c'est supprimer la substance même de la démocratie.

La justice quant à elle, ne saurait s'en tenir à la seule existence et la mise en place des cours, tribunaux et magistrats. La justice institutionnelle devrait aller de paire avec la justice sociale qui engendre l'égalité et la satisfaction des besoins sociaux.

La démocratie véritable ne s'arrête pas à la simple organisation des élections. C'est aussi le respect des libertés fondamentales, la séparation des pouvoirs, les institutions fortes... Pour mettre fin aux crises institutionnelles, il faut développer une culture démocratique. La poussée des coups d'Etat en Afrique de l'ouest, et récemment en Afrique centrale, met en lumière les insuffisances des régimes où la force publique joue un rôle important dans le fonctionnement des institutions.

“Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression” (DUDH)

Camille NGOMA NDINGUI

COMMENT VOTRE DON EST UTILISÉ?

FAIRE UN DON

L'absence de l'État de droit en République du Congo est en train de mettre le pays en pièce. En faisant un don pour la cause des droits humains, la démocratie et l'État de droit au Congo-Brazzaville, votre argent contribuera à :

- financer nos actions essentiellement destinées à la promotion et la défense des droits humains.
- mettre sur le terrain des équipes pour enquêter sur les atteintes aux droits humains et identifier des victimes qui méritent assistance.
- soutenir des actions de mobilisation pour exiger justice et réparation quand les droits sont violés.

Sans votre apport, il sera difficile d'atteindre cette ambition de changement. Nos rapports financiers, consultables en ligne, renseigneront sur l'usage qui sera fait des dons.

FAITES VOTRE DON MAINTENANT ET FAITES-LE REGULIEREMENT



AU CONGO, LES CACHOTS SONT DES VÉRITABLES DÉPOTOIRS

Le cachot n'est nullement un lieu où la dignité et l'humanité des personnes se perdent. Bien qu'incarcéré, on est humain d'abord. Les personnes détenues devraient jouir de tous leurs droits sauf le droit à la liberté d'aller et venir. Mais, au Congo, les geôles sont des endroits de déshumanisation. L'hygiène y est désastreuse et les autorités ne semblent y accorder aucune importance.



Les cellules de la police et de la gendarmerie pourtant destinées à la garde de personnes pour de courtes durées sont répugnantes. Une minute passée dans une cellule de police ou de gendarmerie est un pas franchi vers la perte de dignité. Il n'est pas évident de rester propre car il manque de douche pour se laver. Les gardés à vue n'ont pas droit aux vêtements. Un sous-vêtement seul pour cacher la nudité est accepté. La principale raison invoquée mais non justifiée est la crainte d'une pendaison.

Les détenus, déjà privés de vêtement, dorment à même le sol dans des cellules infestées de parasites. Ils urinent et défèquent là-dedans, utilisant des récipients de fortune. Ces cellules étant mal construites, l'air ne circule quasiment pas, les chaleurs sont étouffantes et une puanteur extrême en dégage. Les capacités d'accueil étant aussi faibles, les cachots souvent surpeuplés, le risque d'étouffement et/ou de contamination est très élevé. Nombreux sont ceux qui y entrent en bonne santé et en ressortent affaiblis par la maladie ou la malnutrition. Ces conditions violent le droit à la dignité des détenus.

Guerschom GOBOUANG

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité



Article premier, DUDH

AUTOPSIE ET MORT JUDICIAIRE

Dans le cadre des morts judiciaires, le rôle des médecins légistes est incontournable. Lorsqu'une personne décède dans des circonstances non élucidées (mort naturelle, violente, homicide...), une autopsie est indispensable pour permettre la manifestation de la vérité... La demande de pratiquer l'autopsie pour connaître la cause exacte d'un décès est un droit fondamental des ayants droits.

L'autopsie peut être ordonnée par un officier de police judiciaire ou par le procureur de la république dans le cadre d'une enquête préliminaire, d'une recherche des causes de la mort ou d'une enquête de flagrance. Elle peut également être ordonnée par un juge d'instruction. Les articles 44 et 60 du CPP disposent *« s'il y a lieu de procéder à des constatations qui ne puissent être différées, l'officier de police judiciaire a recours à toutes personnes qualifiées... Le procureur de la République peut aussi requérir les informations pour rechercher les causes de la mort »*

En République du Congo, on compte un seul médecin légiste, retraité. Il est basé à Brazzaville. Lorsqu'il s'agit d'un cas identifié hors de Brazzaville, il est impossible à ce dernier de se déployer. Lorsque ce dernier est en déplacement, c'est la paralysie totale.



Dans la pratique, l'Etat fait supporter toutes les charges de la médecine légale aux victimes en quête de justice et de vérité. Cela constitue un véritable frein à l'accès à la justice et à une procédure judiciaire de qualité. Dans la plupart des cas, les victimes sont des personnes pauvres. Les prix pratiqués sont arbitraires, excessifs, non abordables pour les victimes des violations des droits humains.

Entre janvier et octobre 2023, le CAD a reçu 11 cas d'exécutions sommaires. Nul était notre intervention, ces corps seraient enterrés sans la moindre enquête. Les policiers organisent des enterrements à la sauvette après chaque exécution sommaire, violant ainsi les principes des Nations unies en matière de lutte contre les exécutions sommaires qui exige à chaque exécution, *« une enquête pour déterminer la cause, les circonstances et le jour et l'heure du décès, le responsable ... Toute enquête devra comporter une autopsie adéquate, le rassemblement et l'analyse de toutes les preuves physiques ou écrites et l'audition des témoins »*.

Le Gouvernement doit assermenter d'autres médecins légistes pour répondre au déficit des légistes dans le pays. Idéalement, chaque grand hôpital devrait au minimum avoir un médecin légiste assermenté. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour ne pas faire supporter les frais des autopsies aux victimes des violations des droits humains en quête de vérité, de justice et réparation.

Monica NGALULA



Un déni du droit à la vie ?

M. Léonard Mbarusha, 63 ans, réfugié rwandais, est arbitrairement détenu à la prison de Brazzaville depuis 2015.

Il est très souffrant et sa santé nécessite des soins spécifiques. Son état de santé se dégrade fortement depuis qu'il est en détention, privé de soins médicaux adaptés. En lui refusant la liberté, les autorités congolaises semblent le condamner à mourir à petit feu dans les geôles.

Léonard Mbarusha a droit à la vie. Il faut lui garantir la possibilité de se soigner et reconstruire une vie digne et satisfaisante.



LIBÉREZ LÉONARD MBARUSHA!

La Lettre du CAD

Auteur: Centre d'Actions pour le Développement

Directeur de publication: Trésor NZILA KENDET

Rédaction: Trésor NZILA, Dimitri SOBÉKÉLA, Monica NGALULA, Glenn BOUKA, P. Melchior MAHOUKOU, Rophiel ESSEMOU, Guerschom

GOBOUANG, Camille NGOMA NDINGUI

Propriété: CAD

1620 avenue des 3 Martyrs, Batignolles

cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org

 (00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25

 @242CAD  CAD Congo



Na Moni

« Na Moni », j'ai vu en français, est une application mobile qui permet de faciliter la documentation des violations des droits humains au Congo.

« Na Moni » donne la possibilité à toute personne témoin ou victime d'une violation des droits humains de faire une signalisation.

www.cad-cg.org

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE:



NATIONAL
ENDOWMENT
FOR
DEMOCRACY

SUPPORTING FREEDOM AROUND THE WORLD

UNDEF

The United Nations
Democracy Fund



FNUD

Fonds des Nations Unies
pour la démocratie



FORUM POUR LA DÉMOCRATIE
DU CENTRE D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT